

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_5

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **14 NOVEMBRE 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 15 novembre 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT.

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Chantal LACOUR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Martine LAROCHE-SZYM CZAK	Andrée RICCETTI
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CAMPAGNE ELECTORALE MUNICIPALE  
MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE  
COMPLEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

« Suite à la délibération du 26 septembre 2019 relative au prêt des salles municipales, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir la compléter.

Considérant que la finalité de la salle du Grand Marais est d'accueillir en priorité l'activité associative et des manifestations culturelles de la commune.

Considérant par ailleurs que les plannings d'utilisation de la salle font apparaitre un grand nombre d'utilisation dans les mois à venir.

Il est proposé que la salle du Grand Marais soit mise à disposition qu'une seule fois pour les candidats en faisant la demande au regard des disponibilités de la salle.

Il est précisé que comme convenu dans la première délibération, cette mise à disposition sera à titre gratuit. Au-delà de celle-ci, la salle du Grand Marais ne pourra pas être sollicitée même à titre payant. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce complément.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 20 novembre 2019  
Le Maire  
Pour le Maire absent,  
la première adjointe,  
Martine SCHMÜCK